



# LOCABOAT holidays®

Le voyage est la plus belle destination

## Tarifs de location 2017



## 1

# Nos offres permanentes

Offres cumulables à hauteur de 20%, valables pour les séjours d'une semaine minimum.



## Réservation anticipée

- 7% de réduction pour toute confirmation avant le 15 novembre 2016
- 5% de réduction pour toute réservation effectuée avant le 31 décembre 2016
- 3% de réduction pour toute confirmation avant le 31 janvier 2017



## Remise famille

- 10% de réduction pour tout équipage comprenant 2 enfants ou plus âgés de moins de 18 ans
- 5% de réduction pour tout équipage comprenant 1 seul enfant âgé de moins de 18 ans



## Remise long séjour

- 10% de réduction pour les séjours de 28 jours et plus
- 7% de réduction pour les séjours de 21 à 27 jours
- 5% de réduction pour les séjours de 14 à 20 jours
- 3% de réduction pour les séjours de 10 à 13 jours



## Remise couple

- 10% de réduction pour tout équipage composé de 2 adultes seulement



## Remise flottille

- 5% de réduction pour toute réservation simultanée de 2 bateaux minimum

## 2

# Nos formules de séjours

## Séjours d'une semaine et plus

### SÉJOUR UNE SEMAINE

- > Départ : lundi, vendredi, samedi entre 14h et 18h
- > Retour : lundi, vendredi, samedi entre 8h et 9h
- > En Irlande :
  - Départ : mercredi, samedi entre 14h et 18h
  - Retour : mercredi, samedi entre 8h et 9h

### SÉJOUR 10 ET 17 JOURS

- > Départ : vendredi entre 14h et 18h
- > Retour : lundi entre 8h et 9h
- > En Irlande :
  - Départ : mercredi entre 14h et 18h
  - Retour : samedi entre 8h et 9h

### SÉJOUR 11 ET 18 JOURS

- > Départ : lundi entre 14h et 18h
- > Retour : vendredi entre 8h et 9h
- > En Irlande :
  - Départ : samedi entre 14h et 18h
  - Retour : mercredi entre 8h et 9h

## Week-ends & courts séjours

Sur demande et selon disponibilités

### WEEK-END

- > Départ : vendredi entre 14h et 18h
- > Retour : dimanche 18h ou lundi entre 8h et 9h
- > Prix = 50% du prix de la semaine

### WEEK-END PROLONGÉS

- > Uniquement pour les week-ends de Pâques, 1<sup>er</sup> mai, 8 mai, Ascension, Pentecôte, Fête-Dieu, 14 juillet (voir calendrier page 6)
- > 5 jours : 90% du prix de la période en cours
- > 4 jours : 80% du prix de la période en cours
- > 3 jours : 70% du prix de la période en cours
- > Départ entre 14-18h - Retour à 18h ou le jour suivant à 9h

### MINI-SEMAINE

- > Départ : lundi entre 14h et 18h
- > Retour : vendredi entre 8h et 9h
- > Prix = 4 jours supplémentaires

### COURTS SÉJOURS TOUT COMPRIS

- > Des courts séjours de 2 à 4 nuits
- > Réservable 4 semaines avant le départ uniquement
- > Des prix exceptionnels jusqu'à -50% par rapport aux tarifs catalogue
- > Une offre tout compris pour partir l'esprit léger, avec les services suivants inclus :
  - Le carburant
  - Le forfait ménage
  - Le guide fluvial
  - Un kit de départ

**Greenbreaks**  
By **LOCABOAT** holidays

# 3 Nos tarifs de location

## LES TARIFS COMPRENNENT

- ✓ **La location du bateau avec son équipement**, sa vaisselle, sa literie et le linge de toilette
- ✓ **Le péage de navigation** dû aux autorités
- ✓ **L'assurance** du bateau
- ✓ **Un réservoir de gaz** de 12 ou 13 kg selon les pays (1<sup>ère</sup> bouteille offerte, les suivantes sont payantes)
- ✓ **Le Livre du Capitaine**
- ✓ **L'initiation à la navigation** le jour du départ
- ✓ **L'assistance technique 7j/7** aux heures ouvrables

## FRANCE - ITALIE - HOLLANDE

PÉRIODES		A			B			C			D			E		
		17.03.2017 - 20.04.2017 06.10.2017 - 05.11.2017			21.04.2017 - 11.05.2017 15.09.2017 - 05.10.2017			12.05.2017 - 22.06.2017 01.09.2017 - 14.09.2017			23.06.2017 - 13.07.2017 18.08.2017 - 31.08.2017			14.07.2017 - 17.08.2017		
		Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE
<b>Pénichettes Classique®</b>																
P.935	2/5 pers.	917	131	458	1 211	173	605	1 442	206	721	1 666	238	833	1 848	264	924
P.935W	2/5 pers.	987	141	493	1 323	189	661	1 554	222	777	1 771	253	885	1 953	279	976
P.1107W	4/7 pers.	1 064	152	532	1 435	205	717	1 694	242	847	1 953	279	976	2 107	301	1 053
P.1106FB	3/7 pers.	1 211	173	605	1 603	229	801	1 834	262	917	2 051	293	1 025	2 275	325	1 137
<b>Pénichettes Terrasse®</b>																
P.1120R	4/6 pers.	1 631	233	815	2 009	287	1 004	2 310	330	1 155	2 576	368	1 288	2 835	405	1 417
P.1260R	6/10 pers.	2 156	308	1 078	2 541	363	1 270	2 800	400	1 400	3 101	443	1 550	3 360	480	1 680
P.1500R	8/12 pers.	2 387	341	1 193	2 842	406	1 421	3 143	449	1 571	3 430	490	1 715	3 731	533	1 865
<b>Pénichettes Flying Bridge®</b>																
P.1022FB	2/3 pers.	1 834	262	917	2 177	311	1 088	2 478	354	1 239	2 744	392	1 372	3 038	434	1 519
P.1020FB	3/5 pers.	1 834	262	917	2 177	311	1 088	2 478	354	1 239	2 744	392	1 372	3 038	434	1 519
P.1160FB	4/7 pers.	2 002	286	1 001	2 345	335	1 172	2 681	383	1 340	2 912	416	1 456	3 171	453	1 585
P.1165FB	4/7 pers.	2 156	308	1 078	2 506	358	1 253	2 800	400	1 400	3 059	437	1 529	3 325	475	1 662
P.1180FB	6/7 pers.	2 310	330	1 155	2 660	380	1 330	2 975	425	1 487	3 290	470	1 645	3 570	510	1 785
P.1400FB	6/9 pers.	2 681	383	1 340	3 031	433	1 515	3 514	502	1 757	3 843	549	1 921	4 137	591	2 068
P.1500FB	8/12 pers.	3 199	457	1 599	3 696	528	1 848	4 137	591	2 068	4 473	639	2 236	4 914	702	2 457
<b>Europa</b>																
E.400	3/4 pers.	2 191	313	1 095	2 576	368	1 288	2 877	411	1 438	3 213	459	1 606	3 472	496	1 736
E.600	5/6 pers.	2 457	351	1 228	2 842	406	1 421	3 143	449	1 571	3 514	502	1 757	3 801	543	1 900
<b>Linssen</b>																
34.9GS	4/6 pers.	2 198	314	1 099	2 618	374	1 309	2 947	421	1 473	3 248	464	1 624	3 542	506	1 771
<b>New Con Fly*</b>																
New Con Fly*	4/6 pers.	1 253	179	716	1 449	207	828	1 610	230	920	1 771	253	1 012	1 932	276	1 104

\*New Con Fly uniquement en Italie

Une semaine = 7 jours

Lorsque le séjour chevauche deux périodes, le prix est calculé au prorata du nombre de jours dans chaque période

Prix de location en euro

# ALLEMAGNE - POLOGNE

PÉRIODES		A			B			C			D			E		
		17.03.2017 - 20.04.2017 06.10.2017 - 05.11.2017			21.04.2017 - 11.05.2017 15.09.2017 - 05.10.2017			12.05.2017 - 22.06.2017 01.09.2017 - 14.09.2017			23.06.2017 - 13.07.2017 18.08.2017 - 31.08.2017			14.07.2017 - 17.08.2017		
		Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE
<b>Pénichettes Classique®</b>																
P.935W	2/5 pers.	952	136	476	1 176	168	588	1 554	222	777	1 771	253	885	1 883	269	941
P.1107W	4/7 pers.	1 029	147	514	1 323	189	661	1 694	242	847	1 883	269	941	2 058	294	1 029
P.1106FB	3/7 pers.	1 099	157	549	1 400	200	700	1 785	255	892	2 009	287	1 004	2 170	310	1 085
<b>Pénichettes Terrasse®</b>																
P.1120R	4/6 pers.	1 365	195	682	1 750	250	875	2 170	310	1 085	2 429	347	1 214	2 611	373	1 305
P.1260R	6/10 pers.	1 589	227	794	2 170	310	1 085	2 541	363	1 270	2 765	395	1 382	2 982	426	1 491
P.1500R	8/12 pers.	1 862	266	931	2 436	348	1 218	2 884	412	1 442	3 143	449	1 571	3 360	480	1 680
<b>Pénichettes Flying Bridge®</b>																
P.1020FB	3/5 pers.	1 589	227	794	1 869	267	934	2 275	325	1 137	2 541	363	1 270	2 765	395	1 382
P.1165FB	4/7 pers.	1 771	253	885	2 086	298	1 043	2 464	352	1 232	2 765	395	1 382	2 982	426	1 491
P.1180FB	6/7 pers.	1 960	280	980	2 240	320	1 120	2 660	380	1 330	2 940	420	1 470	3 150	450	1 575
P.1400FB	6/9 pers.	2 380	340	1 190	2 884	412	1 442	3 360	480	1 680	3 696	528	1 848	3 997	571	1 998
P.1500FB	8/12 pers.	2 814	402	1 407	3 395	485	1 697	3 997	571	1 998	4 326	618	2 163	4 732	676	2 366
<b>Europa</b>																
E.400	3/4 pers.	1 897	271	948	2 170	310	1 085	2 723	389	1 361	2 947	421	1 473	3 213	459	1 606
E.600	5/6 pers.	2 030	290	1 015	2 436	348	1 218	2 884	412	1 442	3 143	449	1 571	3 479	497	1 739
E.700	5/6 pers.	2 772	396	1 386	3 171	453	1 585	3 801	543	1 900	3 927	561	1 963	4 172	596	2 086

# IRLANDE

PÉRIODES		A			B			C			D			E		
		17.03.2017 - 20.04.2017 06.10.2017 - 05.11.2017			21.04.2017 - 11.05.2017 15.09.2017 - 05.10.2017			12.05.2017 - 22.06.2017 01.09.2017 - 14.09.2017			23.06.2017 - 13.07.2017 18.08.2017 - 31.08.2017			14.07.2017 - 17.08.2017		
		Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE	Semaine	J. sup	WE
<b>Pénichettes Classique®</b>																
P.935W	2/5 pers.	777	111	388	1 001	143	500	1 141	163	570	1 477	211	738	1 666	238	833
P.1107W	4/7 pers.	882	126	441	1 106	158	553	1 288	184	644	1 624	232	812	1 813	259	906
<b>Pénichettes Terrasse®</b>																
P.1120R	4/6 pers.	1 085	155	542	1 463	209	731	1 540	220	770	2 030	290	1 015	2 177	311	1 088
P.1500R	8/12 pers.	1 729	247	864	2 401	343	1 200	2 779	397	1 389	3 157	451	1 578	3 374	482	1 687
<b>Pénichettes Flying Bridge®</b>																
P.1020FB	3/5 pers.	1 162	166	581	1 505	215	752	1 771	253	885	2 107	301	1 053	2 261	323	1 130
P.1165FB	4/7 pers.	1 505	215	752	2 072	296	1 036	2 261	323	1 130	2 709	387	1 354	2 863	409	1 431
P.1400FB	6/9 pers.	1 883	269	941	2 632	376	1 316	2 905	415	1 452	3 430	490	1 715	3 619	517	1 809
<b>Linszen</b>																
34.9GS	4/6 pers.	1 764	252	882	1 890	270	945	2 114	302	1 057	2 345	335	1 172	2 632	376	1 316

Une semaine = 7 jours

Lorsque le séjour chevauche deux périodes, le prix est calculé au prorata du nombre de jours dans chaque période

Prix de location en euro

# 4 Nos suppléments et extras

## LES TARIFS NE COMPRENNENT PAS

- Le carburant (gazole) se paye à la base lors du retour selon le nombre d'heures de fonctionnement du moteur (forfait horaire ; voir « consommation diesel horaire » par bateau). Pour les Pénichettes® équipées d'un chauffage central au gazole (ex. Flying Bridge) le prix varie selon la saison et la consommation. Une avance sur cette consommation sera demandée le jour du départ et déduite du montant final au retour.
- La carte-guide de navigation, riche en informations diverses et bien pratique pour la préparation de votre croisière (voir bon de réservation).
- Le plan d'annulation non obligatoire (4% du séjour ; voir conditions générales).

## CONSOMMATION DIESEL HORAIRE

Pénichettes Classique®		Pénichettes Flying Bridge®	
P.935 / P.935W	3,0 l / h	P.1020FB / P.1022FB	3,8 l / h
P.1107W	3,5 l / h	P.1165FB	4,0 l / h
P.1106FB	3,5 l / h	P.1180FB	4,2 l / h
Pénichettes Terrasse®		Pénichettes Flying Bridge®	
P.1120R	4,0 l / h	P.1400FB	4,8 l / h
P.1260R	4,5 l / h	P.1500FB	5,1 l / h
P.1500R	5,0 l / h	Europa	
Linssen		E.400	4,8 l / h
34.9GS	5,0 l / h	E.600	4,8 l / h
		E.700	5,0 l / h

## SUPPLÉMENT CROISIÈRE ALLER SIMPLE

- Pénichette Classique® : 100 €
  - Pénichettes Terrasse® et Flying Bridge® : 135 €
  - Europa et Linssen : 135 €
- Ce supplément ne concerne pas le rapatriement de l'équipage.

## LES SERVICES OPTIONNELS À RÉGLER AVANT LE DÉPART

**Exemple de tarifs pour une semaine : voir détails dans le Livre du Capitaine.**

- Location vélo tout chemin : 40 € • Mini-vélo enfant : 20 € (Tarif dégressif selon durée du séjour)
- Forfait ménage fin de séjour : de 60 € à 100 € selon le bateau
- Animal à bord : forfait 35 € par animal / séjour
- Parking clos : de 35 € à 49 € selon les bases et les pays
- Location de canot (Italie, Irlande, Pologne) : de 49 à 70 €
- Transferts entre aéroport ou gare et la base
- Convoyage de véhicule en cas d'aller simple

## LE FORFAIT SÉRÉNITÉ

Ce forfait est disponible dans tous les pays.

Forfait rachat de caution + gazole\* + forfait ménage + 1 vélo\*\*

TYPE DE BATEAU DURÉE DE SÉJOUR		P.935 P.935W	P.1107W P.1106FB	P.1020FB P.1022FB	P.1120R	P.1260R	P.1500R	P.1160FB P.1165FB	P.1180FB	P.1400FB	P.1500FB	E.400 E.600	E.700	Linssen	New Con Fly
1 semaine ou plus	par semaine	297 €	339 €	375 €	375 €	421 €	472 €	407 €	421 €	462 €	499 €	480 €	494 €	466 €	350 €
	par jour supplémentaire	33 €	38 €	42 €	42 €	47 €	52 €	45 €	47 €	51 €	55 €	53 €	55 €	52 €	40 €
2-5 jours	Week-end	161 €	183 €	203 €	203 €	227 €	255 €	220 €	227 €	250 €	269 €	259 €	267 €	252 €	-
	Mini semaine	214 €	244 €	270 €	270 €	303 €	340 €	293 €	303 €	333 €	359 €	346 €	356 €	336 €	-
	Jour supplémentaire	42 €	48 €	54 €	54 €	60 €	67 €	58 €	60 €	66 €	71 €	69 €	71 €	67 €	-

\*Moteur et chauffage \*\*En Italie : uniquement pour les séjours d'une semaine et plus ; le vélo n'est pas compris

## CAUTION/RACHAT DE CAUTION

Une caution est exigée le jour du départ. Elle est restituée au retour après vérification du bateau et de l'inventaire (voir conditions générales). Si vous le souhaitez, une formule de rachat de caution, expliquée dans le Livre du Capitaine, vous sera proposée le jour de votre départ.

	Caution	Rachat de caution	
		2-9-jours	10 jours et +
Pénichettes Classique®			
P.935 / P.935W	1 500 €	75 €	100 €
P.1107W	1 500 €	85 €	110 €
P.1106FB	1 500 €	85 €	110 €
Pénichettes Terrasse®			
P.1120R	1 500 €	95 €	125 €
P.1260R	1 500 €	105 €	140 €
P.1500R	2 000 €	130 €	170 €
Pénichettes Flying Bridge®			
P.1020FB / P.1022FB	1 500 €	95 €	125 €
P.1165FB	1 500 €	115 €	150 €
P.1180FB	1 500 €	115 €	150 €
P.1400FB	2 000 €	130 €	170 €
P.1500FB	2 000 €	150 €	195 €
Europa			
E.400	2 000 €	150 €	195 €
E.600	2 000 €	150 €	195 €
E.700	2 000 €	150 €	195 €
Linssen			
34.9GS	2 000 €	150 €	195 €
		Caution	Rachat de caution
		Jusqu'à 7 jours	
		Jour supp.	
New Con Fly			
	900 €	90 €	6 €



# 5 Informations pratiques

## RÉSERVATION

Pour connaître les disponibilités d'un séjour, poser une option ou réserver votre voyage, vous pouvez nous contacter par courriel, par téléphone ou vous rendre directement sur notre site Internet.

Il vous est également possible de nous retourner le bon de réservation que vous trouverez à la fin de ce document.

## PAIEMENT

Un acompte de 40% est dû à la réservation. Différentes modalités de paiement vous sont offertes. Le solde du séjour est dû un mois avant le départ. La facture est adressée 6 semaines avant le départ. En cas de réservation à moins de 6 semaines du départ, la totalité du montant vous sera exigée.

## VOS DOCUMENTS DE VOYAGE

Dès la confirmation de votre séjour, nous vous adresserons vos documents de voyage. Le plus important est le Livre du Capitaine qui contient toutes les informations indispensables à votre croisière ainsi que l'inventaire de votre bateau. Si vous l'avez commandée, vous recevrez également la carte de navigation. Celle-ci vous permettra de préparer au mieux votre voyage.

## CALENDRIER DES PÉRIODES 2017

MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE		
1	M		1	S		1	L		1	J	C22	1	S		1	M		1	V		1	D	
2	J	9	2	D		2	M	B18	2	V		2	D		2	M	E31	2	S		2	L	
3	V		3	L	A14	3	M		3	S		3	L		3	J		3	D		3	M	B40
4	S		4	M		4	J		4	D		4	M	D27	4	V		4	L	C36	4	M	
5	D		5	M		5	V		5	L		5	M		5	S		5	M		5	J	
6	L		6	J		6	S		6	M		6	J		6	D		6	M		6	V	
7	M		7	V		7	D		7	M		7	V		7	L		7	J		7	S	
8	M		8	S		8	L	B19	8	J	C23	8	S		8	M		8	V		8	D	
9	J	10	9	D		9	M		9	V		9	D		9	M		9	S		9	L	
10	V		10	L		10	M		10	S		10	L		10	J	E32	10	D		10	M	
11	S		11	M		11	J		11	D		11	M		11	V		11	L		11	M	
12	D		12	M		12	V		12	L		12	M		12	S		12	M		12	J	A41
13	L		13	J	A15	13	S		13	M		13	J	D28	13	D		13	M		13	V	
14	M		14	V		14	D		14	M	C24	14	V		14	L		14	J	C37	14	S	
15	M		15	S		15	L		15	J		15	S		15	M		15	V		15	D	
16	J	A11	16	D		16	M		16	V		16	D		16	M		16	S		16	L	
17	V		17	L		17	M		17	S		17	L		17	J	E33	17	D		17	M	
18	S		18	M		18	J	C20	18	D		18	M		18	V		18	L		18	M	
19	D		19	M		19	V		19	L		19	M		19	S		19	M		19	J	A42
20	L		20	J	A16	20	S		20	M		20	J	E29	20	D		20	M		20	V	
21	M		21	V		21	D		21	M		21	V		21	L		21	J	B38	21	S	
22	M		22	S		22	L		22	J	C25	22	S		22	M		22	V		22	D	
23	J	A12	23	D		23	M		23	V		23	D		23	M		23	S		23	L	
24	V		24	L		24	M	C21	24	S		24	L		24	J	D34	24	D		24	M	
25	S		25	M		25	J		25	D		25	M		25	V		25	L		25	M	
26	D		26	M		26	V		26	L		26	M		26	S		26	M		26	J	A43
27	L		27	J	B17	27	S		27	M		27	J	E30	27	D		27	M		27	V	
28	M		28	V		28	D		28	M		28	V		28	L		28	J	B39	28	S	
29	M		29	S		29	L		29	J		29	S		29	M		29	V		29	D	
30	J	A13	30	D		30	M		30	V	D26	30	D		30	M		30	S		30	L	
31	V					31	M					31	L		31	J	D35				31	M	

## CALENDRIER DES WEEK-END PROLONGÉS

	5 jours	4 jours	3 jours	Période
Week-end de PÂQUES <sup>(1)</sup>	Du mercredi 12 avril au lundi 17 avril	Du jeudi 13 avril au lundi 17 avril	Du vendredi 14 avril au lundi 17 avril	A
Week-end du 1 <sup>er</sup> MAI <sup>(1)</sup>	Du mercredi 26 avril au lundi 1 <sup>er</sup> mai	Du jeudi 27 avril au lundi 1 <sup>er</sup> mai	Du vendredi 28 avril au lundi 1 <sup>er</sup> mai	B
Week-end de 8 MAI <sup>(1)</sup>	Du mercredi 3 mai au lundi 8 mai	Du jeudi 4 mai au lundi 8 mai	Du vendredi 5 mai au lundi 8 mai	B
Week-end de L'ASCENSION <sup>(1)</sup>	Du mardi 23 mai au dimanche 28 mai	Du mercredi 24 mai au dimanche 28 mai	Du jeudi 25 mai au dimanche 28 mai	C
Week-end de la PENTECÔTE <sup>(1)</sup>	Du mercredi 31 mai au lundi 5 juin	Du jeudi 1 <sup>er</sup> juin au lundi 5 juin	Du vendredi 2 juin au lundi 5 juin	C
Week-end de la FÊTE-DIEU <sup>(1)</sup>	Du mardi 13 juin au dimanche 18 juin	Du mercredi 14 juin au dimanche 18 juin	Du jeudi 15 juin au dimanche 18 juin	C
Week-end du 14 JUILLET <sup>(2)</sup>	Du mardi 11 juillet au dimanche 16 juillet	Du mercredi 12 juillet au dimanche 16 juillet	Du jeudi 13 juillet au dimanche 16 juillet	E

(1) Mise à la location à compter du 30 janvier 2017

(2) Mise à la location à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 - Disponible au départ de toutes les régions, excepté en Bourgogne Nivernais et sur le Canal du Centre

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

**Le présent contrat est conclu entre le loueur ci-dessus et :**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
 Tél. domicile : ..... Tél. travail : ..... Tél. mobile : .....  
 Fax : ..... E-mail : ..... Année de naissance : .....

**COMPOSITION DE L'ÉQUIPAGE : indiquer les noms et adresses de tous les participants (si différente)**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

**NOM ET PRÉNOM DU CAPITAINE :** .....

**NOMBRE D'ADULTES :** ..... **ENFANTS :** ..... **ANIMAUX :** .....

**ÊTES-VOUS CLIENT LOCABOAT ?**  Oui  Non

**COMMENT NOUS AVEZ-VOUS CONNUS ?**

Relations  Salon nautique  Passage  Revues  Internet  Office du tourisme

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

**TYPE DE BATEAU CHOISI :** .....

CROISIÈRE Aller/Retour  CROISIÈRE Aller simple (sous réserve\*)

**Base de départ :** ..... **Jour de départ :** ..... 14 h/18 h

**Base de retour :** ..... **Jour de retour :** ..... 8 h/9 h

\* Même acceptée par le loueur, la croisière aller simple n'est jamais garantie du fait des aléas pouvant en affecter le déroulement (voir nos conditions générales)

## TARIF T.T.C. DE LA LOCATION

Location du bateau ..... € Supplément Aller simple ..... € Acompte 40% ..... €

L'acompte de 40% du montant de la location (et, le cas échéant, 100 % du supplément aller simple, du plan d'annulation et de la carte fluviale si commandés) est dû à la réservation. **RÈGLEMENT DU SOLDE UN MOIS AVANT LE DÉPART.**

Je souscris au plan d'annulation (4%) ..... €  Je renonce à souscrire au plan d'annulation

Je désire recevoir le **guide fluvial** relatif à mon parcours (prix public TTC 10 à 45 € + 8,60 € frais de port hors CE et Suisse)

## RÈGLEMENT

**Carte bancaire Visa / Eurocard / Mastercard :**

N° .....

Code de sécurité : .....

Date de validité : .....

Montant : .....

(Vérifiez auprès de votre banque le montant autorisé)

Je soussigné, déclare que les conditions générales et particulières de location m'ont été remises, en avoir pris connaissance, les avoir comprises, les accepte et m'engage à les respecter :

Date  
 Signature  
 pour accord :

# Conditions Générales

établies et éditées en juin 2016

## RÉSERVATION

La réservation est effective à réception du bon de réservation dûment complété et signé. Le contrat de réservation comprend les présentes conditions générales et les conditions particulières exprimées dans le bon de réservation. Toute altération des conditions générales doit faire l'objet d'un accord écrit du loueur.

## APTITUDE

Le conducteur doit être majeur. Il est tenu responsable du bateau et des matériels qui lui sont confiés, de son équipage ou de toute personne embarquée. Au cas où le conducteur ne serait pas apte à assumer cette responsabilité, le loueur se réserve le droit soit de proposer un séjour à quai ou de limiter la zone de navigation pendant tout ou partie de la durée de la location, soit de refuser la prise en charge du bateau aux torts exclusifs du conducteur. Le locataire répondra seul, à l'égard des autorités qu'elles soient, des poursuites, amendes et confiscations. En cas de saisie du bateau loué, sans confiscation, le locataire sera tenu de verser au loueur une indemnité contractuelle d'immobilisation correspondant au tarif de location en vigueur.

## ASSURANCES

**Le bateau est assuré notamment pour les dommages accidentels, le recours des tiers du fait du bateau, la pollution accidentelle ; en cas de sinistre, le conducteur reste responsable pénalement à concurrence du montant de la caution, sauf déchéance ou exclusions ci-après où il reste redevable de la réparation totale des préjudices. Les amendes et sanctions pénales sont toujours exclues des garanties d'assurance. Le conducteur et toutes personnes à bord, leurs effets personnels ainsi que leur propre responsabilité civile ne sont pas couverts par cette assurance ; le conducteur et son équipage peuvent contracter des assurances individuelles à leur bénéfice et à leurs frais pour couvrir ces risques. La casse ou la perte de matériels et/ou équipements, le mauvais entretien du bateau, ne sont pas couverts par cette assurance.**

### Exclusions :

Les dommages, pertes, recours de tiers et dépenses résultant de faute intentionnelle ou inexcusable, manquement délibéré aux règles de sécurité ou de navigation, violation des arrêts ou restrictions de navigation, remorquage, faits de tout membre de l'équipage à terre, utilisation délictueuse du bateau, ses équipements ou annexes, conduite en état d'ivresse, sous l'emprise de produits stupéfiants ou substances, même médicamenteuses, affectant la conscience ou la capacité à réagir, utilisation du bateau à d'autres fins que sa destination d'agrément personnel, dépassement du nombre de passagers autorisé par le loueur, navigation hors des zones autorisées, de nuit, ou encore par vent supérieur à 3 Beaufort, déclarations mensongères, ainsi que tous actes malveillants commis avec la complicité de toute personne embarquée.

## CAUTION – AVANCE CARBURANT

La caution devra être déposée le jour du départ avant l'embarquement et sera restituée à la fin de la croisière si le bateau et tout son armement sont ramenés en bon état d'entretien, aux heures et lieux convenus, que le bateau n'a ni subi ni causé à un tiers de dommage, que toutes les sommes dues au titre du séjour ou services sont effectivement encaissées. Ce dépôt garantit le paiement des frais occasionnés par : les dommages accidentels causés ou subis par le bateau, ses équipements ou annexes, la casse ou perte de matériels ou équipements, le mauvais entretien du bateau et ses équipements ou annexes durant la croisière, l'abandon ou le retour tardif du bateau. Par dérogation expresse et hors déchéance ou exclusions indiquées aux ASSURANCES, si le conducteur a souscrit à l'option RACHAT DE CAUTION, le loueur renonce à réclamer le paiement de la caution en cas de dommage accidentel occasionné au bateau, à des ouvrages ou à des tiers du fait du bateau. Cette disposition s'applique seulement si le conducteur n'a commis aucune faute intentionnelle ou inexcusable, aucun manquement en matière de sécurité, s'est conformé aux règles de navigation (particulièrement en cas d'échouement, dommages aux superstructures et accastillages lors d'une collision avec un ouvrage), a respecté les informations dans les documents remis par le loueur, et celles divulguées par la base de départ relatives à sa croisière et à la conduite du bateau. Le conducteur s'engage à informer le loueur et reste responsable des casses ou pertes d'éléments constituant l'armement du bateau, dont l'absence ou la dégradation constatée à l'inventaire du retour ne pourrait donner lieu à déclaration de sinistre ni être couverte par la caution

déposée au moment de la prise en charge du bateau, et s'oblige à en régler le coût de remplacement ou remise en état à première demande du loueur. Une avance sur carburant sera également à déposer le jour du départ et sera déduite du montant réellement dû selon horamètres.

## ACCIDENT

Le conducteur doit signaler tout accident, immédiatement par téléphone au loueur qui lui indiquera la marche à suivre, le conducteur ne devra en aucun cas faire réparer le bateau sans avoir obtenu l'accord du loueur. En outre le conducteur s'engage à remplir et signer les formulaires de déclaration de sinistre, à obtenir la signature des éventuels tiers et témoins. Le conducteur, cause ou victime d'un accident, ne pourra réclamer aucune indemnité au cas où sa croisière s'en trouve compromise. Le conducteur reste dans tous les cas personnellement et entièrement responsable des conséquences d'un accident dont l'origine relève d'une exclusion mentionnée au paragraphe ASSURANCES ou pour lequel la responsabilité civile ou pénale d'un membre de l'équipage est recherchée sans mise en cause du bateau ou ses équipements.

## PLAN D'ANNULATION DE RÉSERVATION

Il doit être souscrit au moins 10 semaines avant le départ et garantit le remboursement des sommes dues au loueur en application de l'article « annulation de réservation ». Ce plan n'est valable qu'en cas d'annulation du séjour avant le départ pour l'un des événements suivants survenu postérieurement à la date de réservation et atteignant uniquement tout membre de l'équipage mentionné au « bon de réservation » : maladie ou accident grave, décès de lui-même, son conjoint, ascendant / descendant / collatéral direct, dommages graves à la résidence principale, licenciement économique, mutation professionnelle permanente, convocation devant un tribunal en tant que juré ou témoin. Sont toujours exclus les événements résultant d'actes intentionnels, la grossesse ou son interruption volontaire, l'accouchement et ses suites normales, les accidents résultant de la pratique de tout sport à titre professionnel, toxicomanie, alcoolisme et leurs conséquences. Le loueur se réserve le droit de demander toute pièce justificative relative à l'événement invoqué. Les frais de dossier (150 €) et le montant du plan d'annulation ne sont pas remboursables.

## ANNULATION DE RÉSERVATION

### Notifiée par le locataire

Quelle qu'en soit la raison, si le locataire ou le conducteur n'a pas souscrit le plan d'annulation de réservation, le loueur facturera les frais suivants :

- Plus de 10 semaines avant le départ : les frais de dossier (150 €)
- Entre 8 et 10 semaines avant le départ : 15 % du montant de la location avec un minimum de 150 €
- Entre 6 et 8 semaines avant le départ : 40 % du montant de la location avec un minimum de 150 €
- Moins de 6 semaines avant le départ : 100 % du montant de la location.

### Notifiée par le loueur

Si, par suite de circonstances imprévisibles ou de force majeure, le loueur ne peut mettre à la disposition du locataire ou le conducteur le bateau réservé, le loueur s'oblige à mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour procurer un bateau de remplacement de confort et capacité comparables à celui initialement retenu. En cas d'impossibilité, le loueur remboursera sans délai au locataire ou le conducteur le montant de la location versé à l'exclusion de toute autre indemnité.

## MODIFICATION DE LA RÉSERVATION

Toute modification de la réservation par le locataire (bateau, région/pays, dates de croisière, base de départ ou de retour) à compter de la date de confirmation et jusqu'à 8 semaines avant la date de départ, entraînera la facturation par modification de 50 pour frais de dossier. Entre 8 semaines avant le départ et le jour de départ, toute modification sera soumise à l'accord du loueur.

## PRISE EN CHARGE DU BATEAU

Le bateau est mis à la disposition du conducteur après l'accomplissement des formalités suivantes : versement de la caution et avance carburant, paiement des sommes restant dues, signature du contrat de location et, pour la France établissement de la carte de plaisance, vérification de l'inventaire. Le conducteur recevra toutes informations théoriques et pratiques nécessaires au bon déroulement de sa croisière. Le lieu d'embarquement peut se faire d'une autre base en cas d'événement rendant l'embarquement impossible du lieu prévu sans que cela soit une

cause d'annulation de croisière. Le conducteur peut légitimement refuser le bateau proposé à son embarquement s'il ne correspond pas au modèle réservé, sauf accord préalable entre les parties, si les équipements indispensables au bon déroulement de la croisière ne sont pas en état de fonctionnement ou si l'état de propreté et de rangement du bateau n'est pas conforme à ce qu'il est en droit d'attendre au regard des usages loyaux et constants de la profession.

## CROISIÈRE ALLER SIMPLE D'UNE BASE A L'AUTRE

Même acceptée par le loueur, cette prestation n'est jamais garantie du fait des aléas pouvant affecter le déroulement. Le loueur peut donc, pour motif légitime et sans que cela entraîne l'annulation de la réservation, changer le sens de la croisière aller simple ou, moyennant le remboursement du supplément aller simple, imposer au locataire un trajet aller-retour. Il est indispensable de se mettre en relation avec le service réservation 48 heures avant l'embarquement pour confirmation du sens.

## RESTITUTION DU BATEAU

Le bateau doit être restitué au lieu, date et heure contractuellement fixés, sauf événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté du conducteur. Le bateau est restitué au loueur dans l'état où il l'a confié, l'inventaire/état des lieux établi au départ faisant foi le cas échéant, et en bon état de propreté. Le loueur se réserve le droit de facturer au conducteur ou au locataire toutes dépenses entraînées par un retour tardif ou l'abandon d'un bateau durant la croisière.

## UTILISATION DU BATEAU PAR LE CONDUCTEUR

Le conducteur doit se conformer à la réglementation de la navigation fluviale, ainsi qu'aux instructions dispensées par le loueur et les autorités fluviales. Le conducteur doit exercer la navigation dans les secteurs autorisés par le loueur. Il s'interdit de pratiquer la navigation après la tombée de la nuit, le remorquage, la sous-location ou le prêt du bateau. Le conducteur s'interdit d'embarquer à bord plus de personnes que le nombre autorisé.

## IMPRATICABILITE DE LA VOIE D'EAU RESTRICTION A LA NAVIGATION

Le loueur ne saurait être tenu, ni responsable, ni à indemnisation, en cas d'interruption ou de limitation de la croisière selon le trajet prévu au contrat, provenant de fermeture de voies navigables pour des motifs techniques ou raisons de police administrative, grèves, inondation ou sécheresse et autres intempéries, ainsi que de toute autre circonstance indépendante de sa volonté. Dans ces conditions, le loueur peut modifier les lieux et dates de départ ou retour de croisière, sur un bateau équivalent ou de taille supérieure. Si ces mêmes événements rendent la totalité de la croisière impossible, les sommes versées seront à valoir pour un voyage ultérieur à convenir entre les parties, le loueur n'étant pas tenu à remboursement. Toute interruption temporaire de la croisière n'ouvre pas droit à indemnisation.

## PANNES

Le loueur s'oblige à assurer dans les meilleurs délais, loyalement et dans les règles de l'art, un service d'assistance en cas de panne ou d'avarie durant les heures ouvrables, 7j/7 ; ce service est gratuit sauf comportement fautif du conducteur.

### Panne non imputable au conducteur

Si l'immobilisation due à la panne excède une durée de 24 h, le loueur remboursera au conducteur ou locataire, au prorata du temps de location non accompli, le montant de la location à l'exclusion de toute autre indemnité. La durée d'immobilisation est décomptée du moment où le conducteur a prévenu le loueur de l'existence de la panne. Le conducteur s'abstiendra de toute initiative qui ne serait pas commandée par la nécessité ou l'urgence.

### Panne imputable au conducteur

Si la panne ou l'immobilisation du bateau est imputable au conducteur, celui-ci n'a droit à aucun dédommagement pour la privation de jouissance ; le loueur sera alors en droit de lui facturer les frais exposés pour les réparations.

## LOI APPLICABLE - DIVERS

Le présent contrat est régi par le droit du pays d'exécution de la prestation et dans la langue officielle de ce pays, les tribunaux du ressort du siège du loueur étant seuls compétents. Toute réclamation afférente à la croisière devra être portée à la connaissance du loueur au plus tard dans les 30 jours suivant la fin du séjour.